



EN BREF :

- Situation générale.
- Carotte : taches foliaires plutôt stables; début des traitements contre la mouche.
- Céleri : insectes et maladies stables; carences à surveiller; observation de limaces.
- Laitue : pucerons actifs; présence de l'altise à tête rouge; premières fausses-arpenteuses; nécrose marginale (tip-burn) à surveiller; mildiou encore menaçant (Montérégie); montaison prématurée.
- Oignon : plusieurs maladies encore actives; populations de thrips encore élevées en Montérégie; période de ponte de la mouche presque terminée.
- Poireau : rappel pour les dates de traitements contre la teigne; thrips à surveiller; tache pourpre en augmentation.

SITUATION GÉNÉRALE

On a connu, durant la dernière semaine (13 au 19 août), la première vague de chaleur de l'été, ce qui représente tout un contraste en comparaison avec les semaines précédentes! Les températures diurnes ont flirté autour du 30 °C presque tous les jours et les précipitations ont en général été faibles. Par contre, le taux d'humidité est demeuré élevé. Les rosées ont été abondantes et elles mettaient souvent beaucoup de temps à s'assécher. L'effet répressif de cette période de beau temps sur le développement des maladies n'a donc pas été aussi marqué que prévu.

Le sol s'est asséché graduellement. Les orages du 17 et du 18 août ont apporté des quantités d'eau significatives que très localement. L'irrigation a été nécessaire dans plusieurs champs en sol minéral et même sur certaines superficies en sols organiques (Montérégie).

CAROTTE

Taches foliaires

Les taches foliaires reliées à *Alternaria* (quelques champs) et à *Cercospora* (majorité des champs) sont demeurées stables en général. On remarque cependant une progression dans les zones où l'aération est déficiente (Montérégie) de même que dans certains champs où les traitements fongiques n'avaient pas encore débuté (Lanaudière). On doit commencer les traitements avec les fongicides dès que des taches sont observées sur les feuilles d'âge intermédiaire. Par la suite, les traitements sont répétés aux 7 jours lors des périodes humides et pluvieuses. Cet intervalle peut être rallongé de quelques jours lorsque les conditions demeurent sèches et favorisent un assèchement rapide des rosées. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement No 10 du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

Mouche de la carotte

Selon les relevés effectués à Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada), la période de ponte de la mouche de la carotte est bien amorcée en Montérégie-Ouest. **Pour les producteurs qui ont observé des dommages significatifs dus à cet insecte par le passé et chez qui aucun dépistage n'est effectué, il est temps de débiter les traitements insecticides.** Les producteurs qui font du dépistage doivent, pour leur part, se fier au seuil hebdomadaire de 0,2 mouche/piège/jour pour intervenir.

Toutefois, compte tenu que la survie des œufs de la mouche est présentement faible en raison du sol chaud et sec, il sera préférable d'attendre juste après que le sol ait de nouveau été humecté (pluie ou irrigation) avant d'intervenir. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 14 du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>).

CÉLERI

Punaise terne et maladies

La situation n'a pas évolué de manière significative depuis la semaine dernière. Au besoin, consultez l'avertissement No 15 du 14 août 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn09.pdf>).

Carences

Le risque de carences (bore et calcium) augmente avec l'assèchement des sols. Au besoin, irriguez vos champs afin de maintenir un taux de croissance uniforme et intervenez préventivement avec du bore et du calcium en pulvérisation foliaire.

La stratégie d'intervention contre la gerçure du pétiole (carence en bore) est présentée dans l'avertissement No 06 du 12 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn08.pdf>). Pour plus d'information concernant le cœur noir (carence en calcium), consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 04 du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

Limaces

Des limaces sont observées en bordure de certains champs en Montérégie-Ouest. Les mesures de lutte contre ces mollusques sont présentées dans l'avertissement No 15 du 14 août 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn08.pdf>).

LAITUE

Insectes

Les **pucerons** restent bien actifs dans toutes les régions. On doit donc continuer les interventions à intervalle régulier. Les traitements fonctionnent bien de sorte que les populations présentes dans les champs sont bien réprimées.



Pour sa part, la **punaise terne** semble un peu plus active dans toutes les régions. Surveillez particulièrement vos laitues romaines, puisque les piqûres aux nervures principales sont particulièrement visibles dans ces variétés.

L'altise à tête rouge est observée en bordure de certains champs en Montérégie-Ouest et dans la région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches). Dans la plupart des champs, l'insecte n'est pas encore présent en quantité suffisante pour que des interventions soient justifiées. Néanmoins, des traitements ont été requis dans certains champs en Montérégie-Ouest.

L'altise à tête rouge est un petit coléoptère noir qui gruge la surface des feuilles en ne laissant habituellement que la membrane inférieure. Sur la laitue, les dommages apparaissent sous forme de zones décolorées, le plus souvent arrondies. Dans la laitue pommée, les dégâts se limitent aux feuilles extérieures, la pomme n'étant pas affectée.

Seul le SEVIN XLR PLUS est homologué spécifiquement pour la répression des altises dans la laitue. Cependant, tous les insecticides actuellement homologués contre la punaise terne ou la cicadelle dans cette culture devraient également être efficaces contre les altises. Pour obtenir plus d'information concernant l'altise à tête rouge, consultez l'avertissement **No 13** du 4 août 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13tn06.pdf>).

On note la présence de quelques larves de la **fausse-arpenteuse du chou** dans certains champs en Montérégie-Ouest. Ces chenilles grugent le feuillage et laissent des déjections sur les laitues, ce qui les rend impropres à la commercialisation. Habituellement, on profite des traitements dirigés contre les autres insectes présents (pucerons ou punaises) pour réprimer en même temps les fausses-arpenteuses présentes. Dans ce cas, il faudra bien entendu utiliser un insecticide reconnu efficace contre tous les types de ravageurs observés. Lorsque seule la fausse-arpenteuse est présente, on recommande de traiter quand le seuil de 3 % de plants porteurs de chenilles ou de dommages est atteint. Il est souvent préférable de ne pas retarder les traitements parce que les jeunes larves sont plus faciles à détruire que les chenilles plus âgées. Ceci est particulièrement vrai si vous utilisez les insecticides moins toxiques pour l'environnement à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) ou de spinosad. La liste des insecticides homologués pour réprimer la fausse-arpenteuse du chou est présentée dans le bulletin d'information **No 01** du 8 juin 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn09.pdf>).

Nécrose marginale (carence en calcium)

Somme toute, peu de symptômes de nécrose marginale (tip-burn) ont été observés cette semaine dans les laitues en Montérégie-Ouest. Des dommages significatifs sont survenus principalement sur la chicorée frisée, le légume-feuille le plus sensible à ce type de carence. Dans Chaudière-Appalaches, on rapporte des dommages dans les laitues-feuilles. À l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale), des nécroses en bordure des feuilles matures sont observées, mais celles-ci s'apparentent davantage à un dessèchement qu'à un vrai tip-burn.

Compte tenu de l'assèchement des sols, le risque s'accroît de plus en plus et la poussée de croissance qui suivra la prochaine pluie sera particulièrement à surveiller. Irriguez vos champs avant qu'ils deviennent trop secs et intervenez régulièrement avec des applications foliaires de calcium lors des périodes de croissance les plus actives.

La stratégie d'intervention contre la nécrose marginale est présentée dans l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).



Mildiou

Le mildiou reste bien présent sur les feuilles du bas dans la majorité des champs en Montérégie-Ouest. **Maintenez une régie de pulvérisation rigoureuse sinon de nouvelles infections au feuillage pourront survenir lors des prochaines périodes de mouillure.** Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 13** du 31 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13tn09.pdf>).

Taches bactériennes

Les taches bactériennes attribuables à *Xanthomonas* et à *Pseudomonas* semblent en régression. Toutefois, on continue d'observer quelques taches actives sur les feuilles du bas dans plusieurs champs. Il faut espérer que l'on n'aura pas trop de longues périodes de mouillure du feuillage prochainement, puisque celles-ci sont particulièrement favorables à la multiplication de ces bactéries. Pour plus de détails sur la tache bactérienne, consultez l'avertissement **No 06** du 8 juin 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn07.pdf>).

Montaison (montée à la graine prématurée)

Les excès de chaleur des derniers jours ont provoqué de la montaison prématurée dans plusieurs champs de laitue-feuille des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale. Certains champs en Montérégie-Ouest ont aussi été affectés. Les températures élevées font en sorte que les laitues s'allongent et entrent en phase reproductrice avant d'avoir produit une bonne quantité de feuillage comme à l'habitude. Tous les champs approchant de la maturité seront à surveiller au cours des prochains jours. Examinez le point de croissance de vos laitues quelques jours avant la date prévue de la récolte et, s'il y a lieu, récoltez vos laitues un peu plus tôt. Les laitues seront plus petites, mais quand même commercialisables.

Si vous désirez obtenir plus d'information sur la montaison prématurée des légumes, consultez le texte suivant sur Agri-Réseau :

<http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/La%20montaison%20pr%c3%a9matur%c3%a9e%20des%20l%c3%a9gumes.pdf>.

OIGNON

Maladies foliaires

Dans le contexte actuel, malgré le temps plus sec, il faut continuer de maintenir une régie de pulvérisation fongique rigoureuse dans tous les champs, et ce, pour toutes les régions :

- Même s'il semble stabilisé pour le moment, le mildiou continue de représenter une menace sérieuse dans plusieurs champs.
- La brûlure de la feuille (*Botrytis*) demeure stable en général, mais progresserait dans certains champs.
- De la tache pourpre en progression est observée.
- La moisissure noire est aussi bien présente sur les feuilles sénescentes dans plusieurs champs de même que dans les champs où le mildiou est actif.

Pour l'oignon jaune, continuez les traitements jusqu'à ce que les oignons soient bien couchés. Portez une attention spéciale aux champs destinés à un entreposage prolongé tant que l'hydrazide maléique (antigerminatif) n'a pas été appliqué. Le feuillage doit être en bon état pour absorber le produit.



Aucun répit n'est permis non plus en ce qui concerne l'oignon vert. Des symptômes récents de mildiou ont encore été observés cette semaine et compte tenu de la panoplie de spores de maladies de toutes sortes qui circulent dans l'environnement, la vigilance s'impose.

La stratégie de lutte contre le mildiou est présentée dans l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>) et celle pour la brûlure de la feuille dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Thrips de l'oignon

Les thrips continuent d'être très actifs dans l'oignon jaune en Montérégie et les populations sont élevées dans plusieurs champs. Il est important de bien protéger le feuillage des oignons tant que la tombaison n'est pas bien amorcée (50 % d'oignons couchés) sinon leur mûrissement risque d'être compromis. Ceci est particulièrement important pour les oignons d'entreposage, puisque la sénescence graduelle du feuillage joue un rôle important dans l'entrée en dormance des bulbes. Un feuillage en bon état demeure aussi essentiel pour l'absorption de l'hydrazide maléique.

Les oignons verts doivent aussi être surveillés de près. Même si on observe présentement que peu de thrips dans ce type d'oignon, une migration importante à partir des champs d'oignon jaune matures pourrait avoir lieu.

Dans les autres régions, on observe en général trop peu de thrips pour qu'il soit nécessaire d'intervenir.

Le seuil d'intervention recommandé est de 3 thrips par feuille dans l'oignon jaune et de 1 thrips par feuille dans l'oignon vert. Nous vous rappelons que, pour que les traitements soient vraiment efficaces, **il faut traiter sur la rosée ou appliquer beaucoup d'eau.** Pour plus d'information sur la répression des thrips, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 25 juin 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>).

Mouche de l'oignon

D'après le logiciel CIPRA (Agriculture et agroalimentaire Canada), la période de ponte de la deuxième génération tire à sa fin en Montérégie-Ouest. Cependant, comme aucune donnée de piégeage récente n'est disponible, nous vous conseillons, s'il y a lieu, d'intervenir encore cette semaine. Le faible taux d'humidité du sol en surface est cependant peu favorable à la survie des œufs. Faites vos traitements en ciblant les périodes où le sol est humide (après une pluie ou une irrigation). Au besoin, consultez l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

POIREAU

Teigne du poireau

Voici, en rappel, les dates d'intervention proposées la semaine dernière pour les producteurs qui ne disposent pas de relevés de piégeage pour leur ferme :

- Montérégie, Lanaudière, Basses-Laurentides, Estrie et Outaouais :
 - avec 2 traitements, 15 août et 25 août; avec 1 traitement, 25 août
- Centre-du-Québec et Mauricie :
 - avec 2 traitements, 20 août et 30 août; avec 1 traitement, 30 août
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches :
 - seulement 1 traitement le 30 août.



Il est aussi important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'avertissement **No 15** du 14 août 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15tn09.pdf>).

Thrips

On observe des quantités importantes de thrips dans certains champs de poireau en Montérégie. Assurez-vous d'intervenir avant que les thrips n'endommagent les parties vertes commercialisables. Durant les prochaines semaines, les thrips pourraient aussi migrer en grand nombre à partir des cultures matures (ex. : oignons jaune et espagnol) et des zones enherbées. Pour plus d'information, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 25 juin 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>).

Tache pourpre

La tache pourpre (alternariose) a progressé dans plusieurs champs de poireau, notamment en Montérégie et à l'Île d'Orléans. Nous vous rappelons qu'il est important de débiter les traitements avec les fongicides dès que les premières taches sont observées dans les champs. La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée dans l'avertissement **No 17** du 7 septembre 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>).

La liste des fongicides homologués dans le poireau est présentée dans le bulletin d'information **No 02** du 30 juin 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn09.pdf>). **Notez cependant qu'une erreur s'est glissée lors de la préparation de cette liste : le fongicide SWITCH n'est pas homologué dans le poireau.**

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – carotte, céleri, laitue... – 21 août 2009



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 16 – 2009, page 6